

SEANCE DU 16 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le seize mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de SANCÉ, légalement convoqué le 10 mars 2015 en séance extraordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger MOREAU, Maire.

Membres présents :

M. Henri VOUILLON, Mme Françoise BAJARD, M. Gilles JONDET, Adjoint.
Mmes Sylviane BAILLY, Blandine BERREZ, MM. Richard DE SANTIS, Stéphane DROUOT, Mme Fabiola DUFOUR, M. Philippe GAGET, Mme Véronique GUILLON, MM. Hervé MARMET, Alain MICHON, Joël MORNAY, Mmes Valérie PIGUET, Christiane ROGIC.

Membres absents excusés :

Mme Florence CHAMBREY	pouvoir donné à M. Alain MICHON
Mme Maryline GAUTHIER	pouvoir donné à M. Hervé MARMET
M. Cédric MAUCELI	pouvoir donné à M. Henri VOUILLON

Monsieur Philippe GAGET a été élu, à l'unanimité, secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance extraordinaire dont l'ordre du jour principal concerne la montée en débit du réseau internet sur le territoire communal.

Il est conscient des difficultés que rencontrent les habitants et entreprises suite à une mauvaise réception internet et de l'enjeu de la technologie du haut débit.

Il rappelle l'étude réalisée auprès de la population, il y a quelques années avec un taux de réponse de 20 % sur l'ensemble de la commune et 40 % sur le quartier du Clos Pèlerin secteur où les problèmes du débit internet sont les plus importants.

Une étude a été confiée au Cabinet Alonzo avec pour mission de cibler le secteur du Clos Pèlerin et la mise en place d'une fibre optique entre le central de Charnay-les-Mâcon et le répartiteur de ce quartier.

M. Joël MORNAY fait un point technique sur les installations desservant la commune avec notamment trois répartiteurs géographiques différents. Toutes les lignes de la commune sont dites éligibles mais certaines sous un débit de seulement 512 ko. Des alternatives existent avec la wimax et le satellite, mais cela nécessite un changement d'opérateur.

Le coût des travaux pour la pose d'une fibre optique alimentant le répartiteur du Clos Pèlerin est estimé à 140 000 € pour environ 180 foyers. La CAMVAL (Communauté d'Agglomération du Mâconnais Val de Saône) a lancé un programme du développement du réseau haut débit sur les 26 communes avec la date butoir de décembre 2020.

Récemment, Monsieur le Maire a assisté à la réunion sur le déploiement de la fibre optique sur Mâcon piloté par Orange afin de s'informer et de faire part des attentes, des besoins des habitants et des nombreuses entreprises de SANCÉ. Une première tranche de cette opération prévue pour décembre 2016, concerne Mâcon Sud, Sennecé-lès Mâcon et Saint Jean le Priche. Pourquoi la commune de Sancé n'est pas inscrite au programme ? Monsieur le Maire n'a pas obtenu de réponse. Une seconde réunion est prévue dans le 2ème semestre 2015 pour la suite du programme.

M. Gilles JONDET, rapporteur de la Commission des Finances, tient à rappeler la baisse de la capacité en autofinancement ces dernières années de la commune de 500 000 € à 350 000 €, suite à la baisse de la dotation de l'Etat (- 45 000 € cette année et plus encore dans les années à venir), de la hausse des dépenses de fonctionnement et des transferts de l'Etat.

Les emprunts sont bien maîtrisés (non toxiques et à taux fixes) et les annuités baisseront l'année prochaine.

Restent en cours l'investissement pour la ZAC (200 000 € par an) et des dépenses de renouvellement en 2015 : matériels pour les espaces verts et remplacement des feux (montant estimé à 54 000 €).

Pour inscrire la somme de 140 000 € de la fibre optique, un nouvel emprunt serait nécessaire ce qui aurait pour conséquence d'augmenter l'endettement. Pour cela, la commission a pris la décision de ne pas inscrire cette somme sur le budget 2015.

De plus, pour couvrir l'ensemble de la commune en haut débit, il faudrait équiper les 3 répartiteurs situés dans le village, ce qui triple l'investissement (3 x 140 K€)

Pour pallier l'abandon du projet de renforcement du réseau, la commission propose une aide financière aux ménages qui souhaitent s'équiper de solutions alternatives (wimax, satellite, 4G)

Mmes Blandine BERREZ et Christiane ROGIC soulignent que ces solutions ne marchent pas et engendrent de sérieux problèmes environnementaux par les ondes qu'elles engendrent et l'aide financière qui pourrait être versée semble de l'argent inutilement dépensé.

Madame Blandine BERREZ soutient que l'accès à internet haut débit est dorénavant un service essentiel comme l'eau et l'électricité ; selon elle, des investissements comme l'école de musique ou l'achat du château ne profitent qu'à peu d'administrés contrairement à internet, l'équité des quartiers n'est pas assurée. Monsieur le Maire tient à préciser que les investissements ont été décidés librement par le Conseil Municipal.

Mme Sylviane BAILLY propose (plutôt que de parler du précédent mandat auquel plusieurs conseillers actuels ne faisaient pas partie) de peser sur la CAMVAL (Communauté d'Agglomération du Mâconnais Val de Saône) pour accélérer le développement du haut débit sur SANCÉ en raison des nombreuses entreprises présentes sur la commune.

M. Hervé MARMET fait part de son point de vue. Malgré la nécessité de vivre maintenant avec internet et de son besoin personnel, il ne souhaite pas de hausse de l'endettement de la commune qui se traduira inéluctablement par une hausse des impôts. Il votera donc contre la dépense de 140 000 €. Dans le même souci de ne pas augmenter les impôts, il demande également de limiter les dépenses de fonctionnement (et particulièrement l'école de musique).

Ayant procuration, il tient à rappeler l'attachement de Mme Maryline GAUTHIER à la mise en place d'un projet d'investissement pour le réseau haut débit sur l'ensemble de la commune qui constitue un fort enjeu économique et d'égalité de traitement des citoyens. Pour Maryline, il votera pour cet investissement.

Monsieur le Maire soutient que pour la fibre optique la commune va « enrichir l'opérateur » en réalisant les travaux à sa place pour gagner quelques années. Il s'engage à faire politiquement pression sur l'opérateur via la CAMVAL (Communauté d'Agglomération du Mâconnais Val de Saône) pour que SANCÉ soit équipé du haut débit bien avant 2020. Le Président de la CAMVAL a écrit à Orange un rendez-vous pour établir un planning.

Après un débat où chaque conseiller a pu s'exprimer librement, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer par scrutin à main levée.

- ETES VOUS FAVORABLE AU PROJET DE MONTEE EN DEBIT D'INTERNET TEL QU'IL A ETE PRESENTE ?

Résultats : Votants : 18 (M. Joël MORNAY ne prend pas part au vote)

POUR : 5 dont une procuration
CONTRE : 13 dont deux procurations

A la majorité des voix exprimées, le projet de montée en débit est rejeté.

- ETES- VOUS FAVORABLE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE POUR L'EQUIPEMENT DES FOYERS EN SOLUTIONS ALTERNATIVES (Wimax, Satellite, 4 G) ?

Résultats : Votants : 18 (M. Joël MORNAY ne prend pas part au vote)

POUR : 14 dont deux procurations
CONTRE : 3
ABSTENTION 1 (procuration)

A la majorité des voix exprimées, le projet d'aide financière est accepté.

Les modalités de versement de cette aide seront fixées ultérieurement (% avec plafond) en sachant que pour 2015, la Commission des Finances avait prévu un crédit global de 10 000 € en cas d'acceptation du Conseil Municipal.

Un article paraîtra dans le prochain bulletin municipal pour expliquer la position du Conseil Municipal.

AFFAIRES DIVERSES

- Parmi les investissements 2015 envisagés, le renouvellement des feux tricolores sur la RD 906 vers les pompiers est nécessaire ; ils sont devenus obsolètes, dangereux et coûteux à l'entretien. Une subvention « Amendes de police » sera demandée pour cet investissement prévu pour durer 15-20 ans.
- La présence de rats est signalée vers le restaurant Mac Do ; depuis de nombreuses années, des grains empoisonnés sont distribués gratuitement à la population – à rappeler dans le bulletin.